

dominant dans chaque Nation, & qui les distingue très-sensiblement les uns des autres; pour peu qu'on y soit accoutumé, & qu'on les ait pratiqués, on distingue du premier coup d'œil un *Arrada* d'un *Mene*, un *Bambara* d'un *Congo*, & celui-ci d'avec un *Senegalais*, & ainsi du reste.

2°. Ils ne viennent pas au monde avec cette couleur d'un noir formé: la plupart des enfans qu'on nous apporte pour baptiser sont plus rouges que noirs. On a souvent de la peine à les distinguer des mulâtres; à mesure qu'ils croissent leur couleur se fonce, & après la première & la seconde année de leur naissance, ils acquièrent la couleur fixe qu'ils conservent durant leur vie.

3°. Elle n'est pas tellement fixe qu'elle ne s'altère par divers accidens: le visage d'un *Negre* malade n'est plus si noir que lorsqu'il jouit d'une pleine santé, les indispositions leur change le teint tout comme aux blancs. Une longue maladie & surtout des remèdes violens les font quelquefois de noir devenir couleur de buis. Ce changement est particulièrement sensible lorsqu'ils ont passé par les remèdes, pour les maux vénériens auxquels leur intempérance les rend fort sujets: ils sont long tems à reprendre leur couleur naturelle, & leur noir ne redevient éclatant & lustré que quand ils ont de l'embonpoint, & qu'ils jouissent d'une bonne santé.

4°. La paume de leur main, & la plante de leur pied ne sont presque pas noires. Tout le dessous de la plante de leurs pieds, quand ils sortent de l'eau, ou quand ils marchent sur l'herbe mouillée n'est guères moins blanc que celui des blancs.

5°. Tant que les *Negres* de l'un & l'autre sexe ne s'allient qu'avec gens de leur Nation, leurs enfans ne dégèrent point en couleur; les créoles d'un père & d'une mère *Senegalais* sont noirs; ceux des

*Arradas*